

MAIRIE DE NOVILLARS
Place du 8 Mai 1945
25220 NOVILARS

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 21 JANVIER 2021**

PRESENTS: MM LOUIS Bernard, BOURGEOIS Laurent, GUILLEMIN Laurent, HERMANN Alain, JAPIOT Gilles, MILLE Eddy, NICOLAS Mickaël, Mmes GROSNIÉ Pauline, GUEVELOU Cindy, THIMONIER Frédérique

PROCURATIONS: Mme Léaïk BICKEL a donné procuration à Cindy GUEVELOU, Mme Aurore HERNANDEZ a donné procuration à Eddy MILLE, Mme Nelly ROUSSY a donné procuration à Frédérique THIMONIER, Mme Morgane SEMERDJIAN a donné procuration à Pauline GROSNIÉ, M. Bernard BOURDAIS a donné procuration à Bernard LOUIS

ABSENTS : Mmes Danièle DAVID, Chantal PLANCON, M.M Deniz BAHADUR, Eric LORIGUET

DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA D.E.T.R

Le Maire expose que les projets d'investissement prévus en 2021 et dont les coûts prévisionnels s'élèvent à 913 370€ HT soit 1 090 530€ TTC sont susceptibles de bénéficier de subventions au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide d'arrêter les projets et sollicite les subventions au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR).

COÛT DEFINITIF DES TRANSFERTS DE CHARGES 2020- EVALUATION PREVISIONNELLE DES TRANSFERTS DE CHARGES 2021

La commission Locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) s'est réunie le 17 décembre 2020 pour valider les modalités et résultats du calcul du coût définitif des transferts de charges pour 2020. Elle a également évalué le montant prévisionnel des charges transférées pour 2021.

Le conseil municipal, après avoir pris connaissance des rapports, approuve à l'unanimité:

- les modalités et résultats du calcul du coût définitif des transferts de charges pour 2020
- les montants prévisionnels de charges transférées pour 2021.

AUTORISATION D'ENGAGER, LIQUIDER ET MANDATER LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

En l'absence d'adoption du budget prévisionnel, l'exécutif de la collectivité peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent.

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le Maire avant le vote du budget primitif 2021, à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans le quart de celles prévues au BP 2020.

NOVILLARS le 22 janvier 2021
Le Maire,
Bernard LOUIS